

Objectifs

Objectif 2.2.1 Préserver la quiétude des animaux et des hommes et le calme des lieux

Contexte

[...]

Les activités de pleine nature ont leur place dans le cœur du parc national dans la mesure où elles prennent en compte ces fragilités de la faune et où elles respectent le travail des hommes qui exercent leur activité sur ce territoire.

Enjeux

Cet objectif répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national, mais il recoupe l'ensemble des autres enjeux, compte-tenu de la multiplicité des usages concernés.

Objectifs poursuivis

- Il s'agit de prévenir les risques de dérangement des espèces vulnérables ou de sites sensibles aux périodes de forte vulnérabilité, ce qui justifie l'encadrement réglementaire des activités de sport et de loisirs en milieu naturel et des manifestations sportives.
- En interdisant ou réglementant les activités potentiellement perturbantes (la chasse, le dérangement direct, la circulation des engins motorisés, le bruit, l'éclairage...), le décret a spécialement veillé à préserver la tranquillité des lieux et des animaux et à faciliter ainsi leur observation respectueuse. **Pour permettre aux activités humaines autorisées de s'exercer dans des conditions socialement et économiquement acceptables, les modalités d'application de la réglementation sont modulées selon la vocation dominante des espaces.**
- Il convient d'orienter l'exercice des activités humaines vers les secteurs les moins sensibles pour la faune à l'échelle du massif. Ainsi, dans les espaces à vocation de forte naturalité la limitation des équipements et des activités humaines associées doit garantir la quiétude des animaux en tout temps.
- Partout, il s'agit d'orienter le comportement des visiteurs et des professionnels pour minimiser le dérangement induit par la fréquentation et les activités de loisirs.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non	Rôle de l'établissement	Rôle des communes	Principaux autres
-----------------------------------	-------------------------	-------------------	-------------------

Objectifs

exhaustive)	public du parc national	adhérentes	partenaires
2.2.1.a - Identifier pour les « espèces de valeur patrimoniale » (rapaces rupicoles, galliformes de montagne bouquetins et chamois), des sites et périodes particulièrement sensibles au dérangement en relation avec le type de fréquentation (survol non motorisé, escalade...) et de pratiques (diffus ou linéaire, terrestre ou aérien...)	Recenser les sites sensibles et évaluer les effets du dérangement		Associations naturalistes de protection de la nature, OGM, ONCFS, fédérations sportives concernées
[...]	[...]		[...]

Référence ID de l'article : #4894

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 08:46